



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Tadjikistan

Question écrite n° 77126

Texte de la question

M. Thierry Mariani interroge M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la situation de l'ONG « Refugee Children and Vulnerable Citizens » (RCVC), également appelée « Centre Kareen Mane ». Créée à la suite de la disparition tragique de notre compatriote Kareen Mane lors d'une attaque lancée contre des preneurs d'otages par les forces de sécurité tadjikes, l'ONG RCVC poursuit l'œuvre de Kareen Mane qui s'est impliquée de son vivant dans un programme humanitaire de soutien aux enfants des rues à Douchanbé. En 2013 et 2014 le centre a dû faire face à certaines difficultés et a été contraint de changer de locaux. Au même moment, en novembre 2013, l'accord passé entre l'ambassade de France et les autorités tadjikes en 2008 arrivait à expiration. Aussi, en l'absence de garantie d'obtenir un nouveau local, il ne pouvait être envisagé de le proroger. Finalement le centre d'hébergement pour enfants défavorisés a été déménagé en mai 2014 mais aucun engagement formel n'a été pris pour soutenir financièrement pour cinq années supplémentaires l'action du centre. Or ce centre des enfants des rues dont l'action constitue un message autant humaniste qu'humanitaire qui fait honneur à notre pays et ses valeurs a pu continuer à vivre jusqu'à ce jour grâce aux fonds de l'État français. Une visite du « Centre Kareen Mane » à Douchanbé montre à l'évidence un établissement très actif dont l'efficacité ne peut être contestée. Par conséquent, il souhaiterait savoir dans quelle mesure le Gouvernement entend soutenir l'action de l'ONG RCVC au Tadjikistan. Il lui demande par ailleurs de bien vouloir étudier l'octroi à RCVC, par le truchement de l'ONG française ACTED, d'une subvention pour la période 2015, d'un montant identique à celle de l'exercice 2013-2014.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères et du développement international a régulièrement soutenu le centre Kareen Mane de l'ONG RCVC depuis plusieurs années. Cette aide financière a été accordée sur les crédits du programme 185 destinés à soutenir des projets de coopération en matière d'adoption internationale et de protection de l'enfance privée de famille. Une demande a bien été adressée au titre de l'année 2015 dans le cadre du nouvel appel à projets lancé par la Mission de l'adoption internationale. Elle est actuellement en cours d'examen et une décision sera prise prochainement, dans un cadre budgétaire contraint et nécessitant des arbitrages entre les différents projets soumis par nos représentations diplomatiques.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Français établis hors de France (11^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77126

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2015](#), page 2400

Réponse publiée au JO le : [28 avril 2015](#), page 3207